

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20221215-010****du 15 décembre 2022****n°010****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (30) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON**POUVOIRS (7) :** Hubert PREHER donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Séverine BART donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Elsa FARHAT donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON**EXCUSES (2) :** Marion LATUS, Gilles MAUDUIT**Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD****OBJET : Acquisition d'un ensemble immobilier situé 12, 14 et 16 rue Gaudeau Lerpinière**

L'ensemble immobilier situé 12, 14 et 16 rue Gaudeau Lerpinière est entouré de biens appartenant à la personne publique. Il donne, au Sud, sur la cour de la bibliothèque du Château dont la propriété est communale. A l'Ouest se trouve la résidence Habitat Jeunes dont les bâtiments appartiennent à la commune et ont été attribués à Habitat de la Vienne par bail emphytéotique du 25 avril 2019. A l'Est, l'immeuble situé 15 rue du Château appartient à la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Tous ces immeubles formaient à l'origine le Château de la Martinière, acquis par la commune en 1946. Puis au cours du temps, le site a été morcellé et en partie revendu. Les bâtiments situés 12, 14 et 16 rue Gaudeau Lerpinière ont été vendus par la commune en 1978 ; différents propriétaires se sont ensuite succédés.

La SCI Chrisval, propriétaire actuelle, ayant mis en vente cet ensemble immobilier, la commune lui a fait part de son intérêt pour l'acquérir. Retrouver la maîtrise foncière de l'ensemble des bâtiments entourant la bibliothèque permettra de mener une opération de réhabilitation globale. Le projet d'extension à la Résidence Habitat Jeunes, actuellement en cours de réflexion, pourra ainsi être réalisé en lien avec les travaux envisagés pour l'aménagement de la bibliothèque.

Aussi, après négociation sur le prix de vente et sur les conditions d'acquisition, la SCI Chrisval représentée par Mesdames BEAUDET et Monsieur ROY, a accepté la vente de l'ensemble immobilier cadastré section CV n°279, n°363, n°361 pour la totalité de ces parcelles et cadastré section CV n°362 et n°364 pour le volume 2, au prix de 100 000 euros, libre de toute occupation. Le volume 1 des deux parcelles précitées appartient déjà à la commune, ce dernier constituant les toilettes donnant sur la cour de la bibliothèque du Château.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20221215-010

du 15 décembre 2022

n°010

page 2/3

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette acquisition.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU la promesse de vente en date du 22 juillet 2022,

CONSIDERANT que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir l'ensemble immobilier situé 12, 14 et 16 rue Gaudeau Lerpinière à Châtellerault, cadastré section CV n°279, n°363, n°361, pour la totalité de ces parcelles, et cadastré section CV n°362 et n°364, pour le volume 2 de ces parcelles, appartenant à la SCI Chrisval dont le siège social est situé au lieu-dit Les Clercs à Vouneuil-sur-Vienne (86210), au prix de 100 000 euros. Le bien sera acquis libre de toute occupation.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Me LESOURD, notaire à Châtellerault.

Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 518/2115/126/CO7MO6/XXX/4006.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

M. B. en ligne le 16 DEC. 2022

ID : 086-218600666-20221215-CM_20221215_010-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20221215-010

du 15 décembre 2022

n°010

page 3/3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : CV
Feuille : 000 CV 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 086-218600666-20221215-CM_20221215_010-DE

00021 PONTERRA Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr



Acquisition 12, 14, 16 rue Gaudeau Lerpinière

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



